

Réunion du Conseil Municipal
Du 19 septembre 2018 à 20h30
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 septembre 2018 à la Mairie sur convocation en date du 12/09/2018 sous la présidence du Maire M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. SOURY, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, VARACHAUD, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme DEXET, Mme LAURENT, Mme RIVAUD, Mme ILAHA-ITEMA.

Procuration : M. GERMOND à Mme MORANGE

Ouverture de la séance à 20h30.

M. PATAUD est désigné secrétaire de séance.

Le PV de séance de la séance du 27/06/2018 est voté à l'unanimité.

Dossier 1 : Façades Ancienne Gendarmerie : choix des travaux et de leur montant

M. le Maire demande à l'Assemblée de choisir le type de rénovation de façades et d'arrêter le prix du programme. La dernière estimation, hors les travaux de démoussage de la toiture, s'élève à 102 000€ HT avec bardage en panneaux composites. Le surcoût est d'environ 30 000€ HT ce que M. GARREAU trouve important. Il pense qu'il y aura des soucis lors de la réalisation et souhaite que ses remarques soient mentionnées dans le compte-rendu.

M. le Maire propose de voter pour les façades en bardage de panneaux composites. Les travaux sont approuvés par 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (M. PATAUD, M. GARREAU, Mme ILAHA-ITEMA) pour un montant estimatif de 102 000€ HT.

M. le Maire demande ensuite de choisir les tons et les couleurs. Après examen des planches, il est choisi la planche couleur pastel avec tendance vert, par 10 voix POUR et 4 Abstentions (Mme ILHA-ITEMA, MM. PATAUD, GARREAU, SALAGNAD). A l'unanimité les travaux de démoussage sont acceptés.

Dossier 2 : Aménagement gîtes Maison Terracher, rue de l'Ancienne Mairie : demande de subventions

M. le Maire présente l'étude établie par M. J-Luc FOUGERON, architecte à Rochechouart.

Il donne la parole à M. SALAGNAD qui explique que le projet porte sur la création de 2 gîtes dont un petit gîte au rez-de-chaussée avec accès PMR et un second gîte beaucoup plus grand avec 2 chambres ordinaires et un dortoir. Un box à chevaux est prévu dans la grange.

M. le Maire précise que le taux de subvention pour le gîte avec accès PMR est plus élevé. Des subventions peuvent être demandées auprès du Conseil Départemental : 35% plafonné à 40 000€ HT par gîte avec 45% sur les dépenses liées à l'accessibilité et auprès de l'Etat au titre de la DETR : 25% hors mobilier. Le montant estimatif du projet est de 327 450€ HT dont 295 000€ HT de travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Dossier 3 : Programme voirie dans le centre-bourg : demande de subventions

M. le Maire donne la parole à M. VARACHAUD qui présente les études établies par le bureau A2I de Cussac.

• **Aménagement rue de l'Ancienne Mairie**

Il est prévu un enrobé hydro décapé avec des caniveaux en pavés, une entrée en pavés devant la maison des associations ainsi qu'une entrée en pavés sous le porche vers le château. Est également prévu l'aménagement de la petite place en face du bar avec stationnement PMR. M. PATAUD demande si la place réservée aux taxis pouvait être déplacée afin de préserver le stationnement pour les commerces. Il lui est répondu que c'est prévu. Le montant estimatif s'élève à 91 615,70€ HT dont 83 287€ HT de travaux. Le programme peut être subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 40%.

• **Reprise de la voirie Place Léon Litaud**

M. VARACHAUD précise que cela concerne la partie roulante – devant les maisons et vers les sorties - et non la partie stationnement. Il est prévu également un enrobé hydro décapé avec pose de pavés dans les rotations. Une tranche optionnelle concerne la partie stationnement devant le Crédit Agricole avec les places en épis. M. GARREAU remarque que les places sont actuellement matérialisées en pavés. Le montant estimatif total s'élève à 105 332,70€ HT dont 95 757€ HT de travaux. Le programme peut être subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 20% plafonné à 100 000€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les deux projets et autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.

Dossier 4 : Aménagement place Ave Pasteur : choix de l'entreprise

M. le Maire dit que lors de l'appel à concurrence, deux entreprises ont répondu : CMCTP et EUROVIA. L'estimation de base était de 80 468,80€ HT ; l'offre de CMCTP est de 81 655,90€ HT. Celle d'EUROVIA de 109 596,50€ HT. M. le Maire propose donc de retenir l'entreprise CMCTP.

Mme RIVAUD demande si une place peut être réservée pour une jardinière en hauteur dans le cadre du projet de jardin potager du conseil municipal des jeunes de même que pour une boîte à livres. Le plan d'aménagement est présenté à l'Assemblée. M. le Maire dit que c'est possible sur le principe mais selon la taille de la jardinière.

M. le Maire précise qu'il a demandé à faire retirer du marché la terre et la végétalisation qui sera assurée par les agents des Espaces Verts. Cela fera l'objet d'un avenant en moins.

M. GARREAU trouve que c'est un budget important pour une petite place et qui n'apportera pas de places de parking supplémentaires. M. BLOND dit que ce projet a été validé par les Bâtiments de France ce qui n'aurait pas été le cas d'un autre projet avec plus de parkings.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer un marché avec l'entreprise CMCTP pour un montant de 81655,90€ HT par 11 voix POUR, 2 voix CONTRE (MM. PATAUD et GARREAU) et 1 Abstention (Mme ILHA-ITEMA).

Dossier 5 : Rénovation Foyer-Club : choix du maître d'œuvre

M. le Maire présente la proposition d'honoraires d'OX ARCHITECTURES à Couzeix, qui avait fait l'étude de faisabilité, qui s'élève à 27 020€ HT comprenant la mission de base et la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination des travaux). L'estimation financière du projet est de 209 700€ HT hors options. Les subventions obtenues sont : Etat-DETR 57 667,50€ ; CD 48 480€.

M. GARREAU souhaite qu'une salle à part entière soit prévue pour les activités du CMJ. M. le Maire dit qu'il n'y voit pas d'inconvénient si cela est possible.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec OX ARCHITECTURE pour les travaux de rénovation du foyer-club pour le montant de 27 020€ HT.

Dossier 6 : Maison Médicale : Vente d'une parcelle à la SELI

M. le Maire présente le projet de délibération à prendre dans le cadre de la vente d'une parcelle du lotissement de la Borie à la SELI (Société d'Équipement du Limousin) pour le programme de construction d'une maison médicale au côté de la pharmacie. La SELI sera maître d'ouvrage de l'opération et mettra à disposition des professionnels de santé des locaux aménagés dans le cadre de baux voire de contrats de vente en état futur d'achèvement.

La parcelle concernée d'environ 837 m² forme provisoirement le lot B à détacher de la parcelle cadastrée section C N°1719. Le prix de vente sera de 24,79€ TTC/M² conformément à la délibération N°13 du 27/06/2018. Le compromis de vente précisera notamment :

- Le dépôt du permis de construire par la SELI avant le **31/12/2018** ;
- L'obtention par la SELI des autorisations administratives purgées de tous recours pour la construction du bâtiment ;
- La signature de l'ensemble des contrats de réservation et baux avec les futurs occupants avant le **31/10/2018** ;
- La réalisation par la Commune des travaux de voirie et amenée des réseaux ainsi que des parkings nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le notaire sera Me Bosgiraud, notaire à Limoges. Le maître d'œuvre est l'Atelier Fabrice LEVEQUE. M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette vente.

La vente d'une parcelle d'environ 837 m² au lotissement de La Borie à la SELI pour la construction d'une maison médicale aux conditions énoncées est votée par 11 voix POUR, 1 CONTRE (M. PATAUD) et 2 Abstentions (M. GARREAU et Mme ILAHA-ITEMA).

Dossier 7 : Budget annexe de la station-essence : DM N°2

M. le Maire propose la délibération modificative suivante due aux fortes ventes en carburants. Des crédits supplémentaires doivent être votés en achat de carburant et en télécommunication.

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement |
| Art 601 Carburants + 350 000€ | Art 701 vente carburant + 351 000€ |
| Art 6262 Frais de télécom + 1 000€ | |

A l'unanimité le conseil municipal approuve la décision modificative proposée.

Dossier 8 : Redevance assainissement 2019

M. le Maire rappelle les tarifs de la redevance actuelle inchangés depuis 2013 : part fixe sur les abonnements : 15,76€ ; part proportionnelle sur la consommation : 0,8579€.

A l'unanimité le conseil municipal décide de reconduire ces tarifs à compter du 01/01/2019.

Dossier 9 : Tarifs Restaurant scolaire 2018-2019

M. le Maire rappelle qu'actuellement le prix des repas est de 2,25€/enfant et 4,90€/adulte depuis 2014.

Le coût du repas pour la commune est de 4,69€ HT, 4,95€ TTC.

A Gorre pour 2017-2018 le prix des repas était de 2,30€/enfant et 5€/adulte.

M. le Maire propose de fixer le prix des repas à hauteur du prix appliqué à Gorre. Les deux écoles étant en RPI, la différence ne doit pas être aussi importante.

A l'unanimité le conseil municipal fixe les tarifs du restaurant scolaire à 2,30€/enfants et 5€/adulte à compter du 01/10/2019.

Dossier 10 : Groupement de commandes pour la plateforme de dématérialisation du contrôle de légalité et des flux budgétaires

M. le Maire donne la parole à Mme RUVEN qui explique que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

La Communauté de Communes Ouest Limousin a ainsi institué un groupement de commandes pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité car les différentes collectivités doivent acquérir et utiliser un dispositif homologué de dématérialisation et de télétransmission reliant les structures publiques au représentant de l'État.

M. le Maire présente ensuite le projet de convention instituant le groupement de commandes entre les différentes collectivités.

A l'unanimité le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes institué par la CCOL pour la dématérialisation des actes administratifs et des documents budgétaires et autorise le Maire à signer la convention.

Dossier 11 : Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier ou temporaire d'activité : Conseil Municipal des Jeunes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un agent afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour animer le Conseil Municipal des Jeunes pour une période maximale d'un an.

Dossier 12 : Reconduction mise à disposition de 2 agents des Espaces Verts au CCAS

M. Le Maire propose de reconduire la mise à disposition des agents des Espaces Verts, MM. BOULEGUE ET CHIQUET au CCAS à raison de 2j par mois chacun et pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 01/01/2019.

M. GARREAU trouve la durée trop longue. M. PATAUD trouve également que c'est un long engagement s'il y avait des changements.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition des deux agents au CCAS pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 janvier 2019.

Dossier 13 : Syndicat VBG : adhésion du Syndicat des Deux Briance

M. le Maire fait part de la demande d'adhésion du Syndicat des Deux Briance (Communes de Glanges, Saint Vitte sur Briance et Saint Germain Les Belles) au SIAEP Vienne-Briance-Gorre.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette adhésion.

Affaires diverses :

Information de la Préfecture au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'Article R.181-44 du code de l'environnement :

L'arrêté préfectoral du 07/08/2018, modifie et complète les arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'une unité de production industrielle de pâtisseries et de viennoiseries, située 25 rue de la Pouge sur la Commune de Saint-Auvent.

Fin de séance 22h15.